



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

Le quatre novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

Présents : Corinne BIRGAENTZLE et Jacky SITTler, Adjoints,
Philippe RAFFAINER, Philippe STOFFEL, Sandrine JECKER, Philippe GANTZ, Pascal FAHRER,
Simone CZAJKOWSKI et Virginie LIGIBELL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : R. GROSHAENY, M. VAUTRIN, JM RIESS, S. GROSHAENY, A. BRENDel,

Procurations : R. GROSHAENY à P. FAHRER, M. VAUTRIN à J. SITTler, A. BRENDel à P. RAFFAINER

Secrétaire de séance : Corinne BIRGAENTZLE Adjointe au Maire

Date de convocation : 27/10/2025

Elus en exercice	15	Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.
Présents	8	M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point concernant une demande de subvention pour le remplacement des volets du périscolaire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et fera l'objet du point numéro 11.
Excusés	4	

ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2025
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation
4	Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'Energie Alsace
5	Instauration de la redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité
6	Demande d'implantation d'une consigne extérieure
7	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III
8	Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de l'III pour la commune de Logelheim et le Syndicat Mixte de l'III
9	Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »
10	Recensement de la population – recrutement et fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs
11	Demande de subvention pour le remplacement des volets du périscolaire
12	Compte-rendu de réunion ➤ Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : ○ Conseil communautaire du 20 octobre 2025 ○ Rapport d'activités ➤ Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III, le 17 septembre 2025 ○ Comité syndical du 17 septembre 2025 ○ Rapport d'activités ➤ Compte rendu du Conseil d'école du 4 novembre 2025 ➤ Brigade Verte, bilan d'activité
13	Commissions communales ➤ Commission Urbanisme, Constructions, Travaux et Entretien des Bâtiments Communaux, le 16 octobre 2025 ➤ Commission Environnement Agriculture fêtes et Relations Publiques le 4 novembre 2025 ➤ Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 3 novembre 2025 Calendrier des commissions
14	Informations ➤ Bilan de fréquentation de la cantine
15	Divers ➤ Cérémonie du 10 novembre ➤ Date des vœux de la municipalité ➤ Date de la prochaine séance du conseil municipal

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme Corinne BIRGAENTZLE pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 août 2025

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation

➤ Arrêté n° 2025-35 portant décision de contracter un emprunt

Cet arrêté précise les caractéristiques du prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe souscrit dans le cadre du financement de l'acquisition du hangar. Cet arrêté fait suite à la délibération du 26 août 2025 concernant l'opportunité d'acquisition du hangar situé au lieu dit Brueckfeld auf die III.

➤ Arrêté n° 2025-36 portant délégation de signature

Suite au recrutement de nouveaux agents du SCOT chargés de l'instruction des dossiers d'urbanisme, un nouvel arrêté autorisant ces agents à signer, dans le cadre de l'instruction des dossiers, entre autres les notifications de délais d'instruction, les notifications de la liste de pièces manquantes et les consultations des personnes publiques, services et commissions intéressés.

Le conseil municipal prend acte.

4 - Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'Énergie Alsace

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- l'arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Électricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- l'arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Régisheim au 1er janvier 2000.
- l'arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- l'arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1er janvier 2009.
- l'arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1er janvier 2016.
- l'arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1er juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.
- l'arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Hélingue le 1er janvier 2018.
- l'arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.
- l'arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Énergie Alsace.
- l'arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1er janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Énergie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025 à l'unanimité ;
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

5 - Instauration de la redevance d'occupation du domaine public provisoire pour les chantiers d'électricité

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333- 108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1er janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Mme Virginie LIGIBELL, conseillère municipale, rejoint l'assemblée.

6 - Demande d'implantation d'une consigne extérieure

M. le Maire indique que la commune a réceptionné une demande de Vinted Go, branche logistique du groupe Vinted afin de proposer l'installation d'une consigne (locker) extérieure sur la commune.

Vinted Go est un service de livraison qui facilite l'envoi et la réception de colis via la plateforme Vinted. Les consignes automatiques offrent notamment :

- Points de dépôt pratiques : dépôt des colis 24/7 dans les lockers automatiques
- Suivi en temps réel : traçabilité du dépôt jusqu'à la livraison
- Tarifs attractifs : des offres d'expédition compétitives, favorisant les échanges entre particuliers
- Simplicité d'utilisation : parcours intuitif et guide
- Sécurité renforcée : colis sécurisés tout au long du transport.

Vinted GO évoque différents avantages d'une telle installation :

- Un service de proximité pour nos administrés, sans nécessité de se déplacer en ville,
- Valorisation d'un espace sous-utilisé (aucun frais ni gestion pour la collectivité)
- Démarché écologique en limitant les déplacements motorisés
- Revenu complémentaire pour la collectivité : 65 € HT/mois, soit 780 € HT/an.

Les conditions d'installation sont les suivantes :

L'installation est gratuite et clé en main. Trois prérequis suffisent :

- Un sol plat et un espace de 2.80 m(L) x 0.45 m(P) x 2.03 m(H)
- Une prise électrique 220 V

- Une couverture 4G pour la connectivité
- La consigne est extérieure et conçue pour résister aux intempéries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De ne pas donner suite à la proposition de Vinted Go pour l'installation d'une consigne dans la mesure où ce service est déjà proposé au sein de l'épicerie-bar du village
- De charger M. le Maire d'informer la société de cette décision

7 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III

M. le Maire indique que la révision des statuts est la conséquence directe du projet d'intégration de quatre nouvelles communes membres : Ensisheim, Meyenheim, Réguisheim et Munwiller. L'adhésion de ces communes nécessite une mise à jour des statuts.

Les modifications proposées visent à actualiser le périmètre, la composition et le fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III. Elles concernent principalement et de manière non exhaustive, les articles 1, 2, 5, 9 et 13. Le projet de statuts modifiés est présenté à l'assemblée pour examen.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III du 5 mars 2025 donnant un avis favorable sur le principe d'intégration des communes d'Ensisheim, Munwiller, Meyenheim et Réguisheim du 31 décembre 2025 pour les compétences « Eau Potable » et « Assainissement » ;

VU les délibérations des communes nouvellement membres du SIEPI donnant un avis favorable au transfert des compétences Eau Potable et Assainissement collectif et non collectif

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire à la majorité des 2/3 des membres

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire :

- Adopte les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III qui sont modifiés conformément au document annexé à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches liées à l'exécution de la présente délibération.

8 - Approbation de la convention de surveillance du système d'endiguement de l'III pour la commune de Logelheim et le Syndicat Mixte de l'III

Monsieur le Maire informe que des modifications réglementaires imposent au syndicat mixte de l'III de déposer un dossier de régularisation de digue en système d'endiguement auprès des services de l'Etat. Ces derniers vont ainsi autoriser/régulariser l'existence de l'ouvrage. Sans cela, la réglementation demande à ce que l'ouvrage soit supprimé. L'Etat demande notamment de justifier de la surveillance de l'ouvrage. La convention ci-annexée a pour but de régler les conditions techniques et financières de la surveillance des ouvrages entre la commune de Logelheim, le syndicat mixte de l'III et RIVIERES de Haute-Alsace (RHA), via le document d'organisation joint. La commune désignera une personne référente que RHA pourra joindre à tout moment afin de déclencher la surveillance. Ce contact est M. Jacky SITTler, 06 84 36 15 48, jacky.sittler@gmail.com. Si cette personne est amenée à changer, le nouveau contact sera transmis à RHA. La commune s'organise ensuite pour patrouiller les ouvrages par équipe de deux et faire remonter les désordres éventuels à RHA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette convention
- nomme M. Jacky SITTler référent à contacter en cas de déclenchement de la surveillance
- autorise M. le Maire à signer la convention tripartite relative à la gestion et la surveillance du système d'endiguement de Meyenheim à Sundhoffen – rive gauche

9 - Adhésion à la convention de participation risque « prévoyance » mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et participation financière de la collectivité à la protection sociale complémentaire en risque « prévoyance »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu le Code des assurances ;
 Vu le Code de la mutualité ;

- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;
- Vu la délibération en date du 1er avril 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 octobre 2025

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;
- Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 12 € par mois.
- Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

10 - Recensement de la population – recrutement et fixation des modalités de rémunération des agents recenseurs

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il y a, pour les besoins du recensement de la population 2026, nécessité de nommer un coordonnateur communal et de recruter deux agents recenseurs. Le commune informe que Mme Julie BLOCK a été nommée coordonnateur communal. Concernant les agents recenseurs, la commune a reçu la candidature de M. Olivier VINCENT et de Mme Sylvia BONNEMBERGER et Fanny SITTLER (en remplacement). La commune va percevoir une dotation pour la réalisation du recensement d'un montant de 1673 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la création de deux postes d'agent recenseurs
- Nomme Julie BLOCK coordonnateur communal
- Charge M. le Maire de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour la période du 15 janvier au 14 février 2026, ainsi que pour les journées de formation.
- Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Bulletin individuel	1.20 €
Feuille de logement	0.95 €
Séance de formation (2x20)	40 €

- Rémunération de l'agent coordonnateur : Madame Julie BLOCK, secrétaire Générale de Mairie a été nommée coordonnateur communal. Elle exercera ses fonctions dans le cadre de ses heures de service habituelles et ne percevra donc pas de rémunération supplémentaire.

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre 64, article 6413
- Autorise M. le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

11 - Demande de subvention pour le remplacement des volets de la Cantine/Etude

M. le Maire informe que les volets de la cantine sont vétustes, ils ne se ferment plus. Cela est problématique pendant les épisodes de fortes chaleurs, ainsi que pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi, le bâtiment nécessite la réalisation de travaux permettant d'améliorer l'isolation thermique, de garantir la sécurité des usagers et de moderniser l'équipement. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 6237.22 € HT. Une solution de financement peut être envisagée via le Fonds de Solidarité Territorial de la Collectivité européenne d'Alsace. C'est pourquoi, M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour demander cette subvention ainsi que pour signer les devis et faire réaliser les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le devis présenté
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions relatives à ce dossier
- Charge M. le Maire de déposer les autorisations d'urbanisme relatives à ce projet
- Charge M. le Maire de signer l'ensemble des documents relatifs aux travaux et à la subvention

12 - Compte-rendu de réunions

➤ **Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach**

○ **Conseil Communautaire du 20 octobre 2025**

M. le Maire rappelle les points à l'ordre du jour. Il indique que la convention multipartite concernant le financement de la 2^{ème} tranche du FRET entre Colmar et Neuf-Brisach a été abordée puis les attributions de fonds de concours pour travaux communaux ainsi que les aides à la rénovation. Il évoque ensuite l'instruction des autorisations du droit du sol et notamment la convention entre Colmar Agglo et la CCARB avant d'informer de la concession d'aménagement de la Zone d'activités de Fessenheim. Il informe également d'une convention entre le collège de Volgelsheim et la CCARB concernant la mise à disposition des installations sportives pour le COSEC. Le volet assainissement était à l'ordre du jour et notamment la modification des statuts du SIEPI et la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réfection de voirie de Wolfgantzen. Côté tourisme, la convention de financement de la restauration du canal du Rhône au Rhin a également fait l'objet d'un point. Il a ensuite été abordé l'arrêt du plan de valorisation de l'architecture et du Patrimoine du site patrimonial remarquable de Neuf-Brisach. Côté petite enfance, il informe que la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales a été renouvelée et termine avec le point personnel qui avait vocation à supprimer la délibération prévoyant l'achat de chèques cadeaux d'une valeur de 20 € par année d'ancienneté pour les agents faisant valoir leur droit à la retraite.

○ **Rapport d'activités**

M. le Maire présente les indicateurs techniques et financiers relatifs à l'activité de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach pour 2024. Le document détaillé peut être consulté par les usagers au secrétariat de mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le rapport d'activité 2024.

Il présente ensuite les comptes administratifs 2024, fait état des principaux postes de recettes et de dépense. Le document peut également être consulté par les usagers en mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité les comptes administratifs 2023 pour la gestion des déchets et le budget principal.

➤ **Syndicat intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III**

○ **Conseil syndical du 17 septembre 2025**

M. Philippe RAFFAINER, conseiller municipal présente les points à l'ordre du jour. Après avoir approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 juin, la partie adduction en eau potable a été abordé et notamment le point sur les marchés de travaux concernant le renouvellement au niveau du rempart sud d'Eguisheim. La modification des statuts a fait l'objet d'une présentation ainsi que le tableau des effectifs et la modification de l'organigramme.

○ **Rapports annuels et bilans techniques 2024**

M. Jacky SITTLER, Adjoint au Maire, informe l'assemblée des rapports annuels et des bilans techniques 2024 en adduction d'eau potable et en assainissement. Ces documents consultables en mairie sont approuvés à l'unanimité.

➤ **Compte rendu du conseil d'école du 4 novembre 2025**

M. Jacky SITTLER, Adjoint au Maire indique les points à l'ordre du jour. Le bilan de la rentrée a été dressé et un point a été fait sur les effectifs (effectifs 104 élèves : 49 en maternelle et 57 en élémentaire). Le projet d'école a été présenté ainsi que les actions telles que l'aide personnalisée, les cours de religion et de natation avant d'aborder les projets

pédagogiques 2025-2026. La classe d'Hettenschlag partira en classe verte à Stosswihr et l'école sollicitera des subventions auprès de l'association des parents d'élèves, les collectivités et le crédit mutuel. Un point a également été fait sur la sécurité et le règlement intérieur ainsi que sur le protocole d'accueil des élèves. Une explication a enfin été donnée au sujet du programme « pHARe » qui vise à sensibiliser les enfants sur la notion de consentement et de harcèlement.

➤ **Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Cantine/Etude "Les P'tits Potirons" :**

Mme Virginie LIGIBELL indique que beaucoup de parents étaient présents en raison du refus d'enfants par manque de place. Un autre problème a été soulevé concerne le déficit de 6000 €. Des parents d'élèves qui se sont écharpés car un parent sollicite un agrément CAF mais que cela n'est pas réalisable à Logelheim.

M. le Maire précise que des solutions sont étudiées. Il souligne que les "Ptits Potirons" n'est pas un périscolaire mais une cantine Etude. Les normes ne sont donc pas les mêmes que pour un Centre de Loisirs sans hébergement. Concernant le nombre de mètres carrés par enfant, il en résulte que le local de vie de la cantine fait 60 m², cela veut dire au vu des normes que l'on pourrait accueillir 56 enfants. Au vu de la norme d'encadrement un accueil de 48 enfants peut être atteint. Une étude sera faite pour améliorer les toilettes afin d'accélérer le temps de passage aux toilettes.

➤ **Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux : bilan d'activités :**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, 2^{ème} Adjointe informe que la Brigade Verte a dressé

- pour juillet 2025 : 7 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un dépôt sauvage, 1 rapport concernant des nuisances sonores, 1 rapport concernant des traces de feu, 1 rapport concernant un chien en divagation.
- Pour août 2025 : 9 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant l'écoulement d'un trop plein de bassin dans la bouche d'égout.

13 - Commissions communales

➤ **Commission Urbanisme, Constructions, Travaux, Entretien des Bâtiments communaux, le 16 octobre 2025**

M. le Maire rend compte de l'ordre du jour :

N° dossier	Pétitionnaire - adresse	Nature des travaux	AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE	OBSERVATIONS
PERMIS DE CONSTRUIRE					
DECLARATION PREALABLE					
DP 068 189 25 A 0024 Date de dépôt : 25/09/2025	VIDILI Gérard 1 rue des Blés	Panneaux photovoltaïques			NPM le 30/09/2025
DP 068 189 25 A 0025 Date de dépôt : 08/10/2025	SAS CARMEN 8 Grand Rue	Création accès voiture division en cours - Suppression partielle du mur existant sur rue			
DP 068 189 25 A 0026 Date de dépôt : 12/10/2025	HECHT Franck 1 rue des Fleurs	Abri de jardin			NPM en cours de signature
DP 068 189 25 A 0027 Date de dépôt : 16/10/2025	VOGEL Gérard 5 rue des Champs	Clôture			
CERTIFICAT D'URBANISME					
CU 068 189 25 A 0014 Date de dépôt : 03/10/2025	SCP LUDWIG et GROS	Brueckfeld auf der Ill			

➤ **Commission Environnement Agriculture, Fêtes et Relations Publiques, le 4 novembre 2025**

Mme Corinne BIRGAENTZLE, Adjointe au Maire indique que cette commission a vocation à préparer le bulletin communal 2025. Les articles sont parvenus, il reste à relancer quelques retardataires, puis interviendra la phase de relecture. La conception sera assurée à CREALOGISM et l'impression sera confié à MACK.

➤ **Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 3 novembre 2025**

M. Jacky SITTLER rend compte des points à l'ordre du jour. Un point a été fait sur les Ressources Humaines et les

formations. La gestion individuelle a été abordée. Ce nouveau fonctionnement qui viendra remplacer la gestion par équipe permettra à chacun de s'inscrire et de noter ses disponibilités pour intervenir. Il s'agira d'une nouvelle gestion à mettre en place qui nécessitera la mise en place d'un ordinateur et d'une connexion internet. La cérémonie du 10 novembre a également été préparée et notamment un point sur les médaillés. Enfin, un point a été fait sur l'entretien des véhicules à prévoir. Côté sécurité, les normes ayant évolué et afin de permettre une meilleure visibilité, une remise aux normes des véhicules devra être effectuée. Ces investissements seront à prévoir ainsi que quelques tenues qui seront à remplacer. En 2024, 26 interventions ont été répertoriées. En 2025, on comptabilise à ce jour 44 interventions. Un rappel est également fait sur la nécessité de recruter de nouveaux sapeurs volontaires.

Calendrier des commissions :

- Commission de contrôle des listes électorales : 1^{er} décembre à 19 heures

14 - Informations

➤ Fréquentation de la cantine

M. Jacky SITTLER, Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours:

du mois de septembre 2025	18 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	169	9.4
Cantine 11h30 – 13h30	825	45.8
Étude du soir 16h00 – 18h30	275	15.3

du mois d'octobre 2025	10 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	88	8.8
Cantine 11h30 – 13h30	454	45.4
Étude du soir 16h00 – 18h30	159	15.9

15 - Divers

- Cérémonie du 10 novembre : Un point sur le pot a été effectué. La cérémonie aura lieu à 19h30. Les personnes disponibles peuvent venir à 18h45 pour la préparation du pot.
- Date des vœux de la municipalité : mardi 13 Janvier 2026 à 18h30

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le mardi 20 Janvier 2026 à 20 heures.

M. Philippe GANTZ, conseiller municipal, interroge sur les entrées du village. Il a constaté l'installation de chicanes à l'entrée d'Appenwihr. Il interroge sur l'opportunité de mettre cela en place à Logelheim pour ralentir la circulation. Il est également évoqué la possibilité de mettre en place des feux pédagogiques qui passent automatiquement au vert lorsque le véhicule roule à la bonne allure.

Plusieurs conseillers ont également mis en exergue la dangerosité du virage devant l'épicerie. Il sera étudié la suppression d'une place de parking pour faire un stationnement spécifique livraison.

M. le Maire clôt la séance à 23h00.

Le Maire,
Joseph KAMMERER

La secrétaire de séance,
Corinne BIRGAENTZLE